

DECISION

OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Paiement d'une subvention par la Communauté Urbaine.

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire à compter du 03 octobre 2024, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2023, devenu exécutoire le 26 décembre 2023, donnant délégation de compétences, notamment en ce qui concerne le soutien à l'amélioration des logements du parc privé à Madame la 6ème Vice-Présidente, Madame Montserrat REYES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 février 2021, devenue exécutoire à compter du 12 février 2021, approuvant les termes de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 mai 2021, devenue exécutoire à compter du 21 mai 2021, approuvant le règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine aux propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH.

Considérant les demandes de subvention préalablement établies et vérifiées par l'opérateur SOLIHA en charge du suivi-animation dans le cadre de l'OPAH communautaire et conformément au règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine.

Au titre du programme Autonomie :

- M. DEMORTIERE Noel, propriétaire occupant modeste
- M. ELEFTERIOU Gérard, propriétaire occupant très modeste
- Mme EMORINE Denise, propriétaire occupante très modeste
- Mme LAPORTE Michèle, propriétaire occupante modeste
- Mme MARINOT Lucette, propriétaire occupante modeste
- Mme METHENIER Jeannine, propriétaire occupante très modeste
- M. PIMET Gérard, propriétaire occupante modeste

Au titre du programme Economie d'énergie - AVANCE :

- M. BENSALEM Esseid, propriétaire occupant très modeste
- Mme BODICS Anne-Marie, propriétaire occupante très modeste
- M. et Mme CAFAGNA/MARTEEL Alexandre et Sabrina, propriétaires occupants très modestes
- Mme DUPAS Morgane, propriétaire occupante très modeste
- Mme GAY Sandrine, propriétaire occupante très modeste
- Mme HABOURY Chrystelle, propriétaire occupante modeste
- M. MATISSE Nicolas, propriétaire occupant modeste

Au titre du programme LHI :

- Mme BORRUTO Laetitia, propriétaire occupante très modeste
- M. FLAMENT Adrien, propriétaire occupant très modeste

Au titre du programme Bailleurs :

- La SCI Tirex, rénovation lourde d'un logement
- La SCI Tirex, rénovation lourde de deux logements

DECIDE ce qui suit :

- D'accorder une aide d'un montant de 1 090€ à M. DEMORTIERE Noel
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 389.02€ à M. ELEFTERIOU Gérard
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 082.88 € à Mme EMORINE Denise
 - D'accorder une aide d'un montant de 856.04€ à Mme LAPORTE Michele
 - D'accorder une aide d'un montant de 597.39€ à Mme MARINOT Lucette
 - D'accorder une aide d'un montant de 534.53€ à Mme METHENIER Jeanine
 - D'accorder une aide d'un montant de 421.64 € à M. PIMET Gérard
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. BENSALEM Esseid
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à Mme BODICS Anne-Marie
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. et Mme CAFAGNA/ MARTEEL
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à Mme DUPAS Morgane
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à Mme GAY Sandrine
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 000€ à Mme HABOURY Chrystelle
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 000€ à M. MATISSE Nicolas
 - D'accorder une aide d'un montant de 5 000€ à Mme BORRUTO Laetitia
 - D'accorder une aide d'un montant de 5 000€ à M. FLAMENT Adrien
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à la SCI Tirex
 - D'accorder une aide d'un montant de 3 000€ à la SCI Tirex
-
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
 - La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 21 février 2025

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 27 février 2025
et publié, affiché ou notifié le 27 février 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La Vice-Présidente,
Montserrat REYES

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La Vice-Présidente,
Montserrat REYES

